

cette catégorie d'enfants, ne laissant que 13.5% à l'absentéisme ; et il y aurait ici des explications nécessaires qui atténueraient légitimement la portée de ce 13 pour cent : par exemple, les enfants infirmes, les malades ou faibles de santé, ceux qui reçoivent l'instruction dans la famille, ceux qui fréquentent des écoles indépendantes ne fournissant aucune statistique, etc.

VIII. ÉCHEC DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Mais enfin, dans les pays civilisés, l'instruction obligatoire a-t-elle donné des résultats justifiant les mesures coercitives et pénales qui l'accompagnent nécessairement ?

Voyons d'abord la France, pays de nos pères. Ce pays nous intéresse plus que tout autre parce que sa population est sœur de la nôtre. L'obligation remonte à 1882, en France. Eh ! bien, chaque année, depuis vingt-cinq ans, les Inspecteurs d'Académies et les Inspecteurs généraux soulignent la faillite de l'instruction obligatoire.

Nous relevons dans le "Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement de Paris", les remarques de quelques Inspecteurs primaires, citées par les Inspecteurs généraux ; "Ni les municipalités, ni les délégations cantonales ne cherchent à combattre sérieusement l'absentéisme (Inspecteur de l'Ariège)". *Bulletin* du 15 janvier 1914, page 39.

"Rien n'est changé en ce qui concerne la fréquentation, et l'assiduité. Elles restent bonnes dans les écoles urbaines, mauvaises ou médiocres dans les écoles rurales, et c'est là un très sérieux obstacle aux progrès possibles, souvent signalé par un très grand nombre de maîtres. Plus de trente ans après le vote de la loi sur l'obligation scolaire, plusieurs centaines d'enfants ne fréquentent et ne fréquenteront jamais aucune école ! Pour extraordinaire qu'il soit, le fait est incontestable." (Inspecteur des Côtes-du-Nord). *Bulletin* de novembre et décembre 1915, page 371.